



SAGE
Bas-Dauphiné
Plaine de Valence



isère
CONSEIL GÉNÉRAL
www.isere.fr



SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence

Territorialiser les enjeux prioritaires du SAGE

Document d'introduction aux Commissions territoriales du SAGE Bas-Dauphiné Plaine de Valence des 7, 8 et 9 juin 2016

L'étape du diagnostic

Le SAGE Molasse miocène est entré dans la phase d'élaboration du diagnostic, qui fait suite à la validation de l'état initial, validé par la CLE le 2 février 2016. **Cette note présente l'état d'avancement du diagnostic** suite aux résultats de l'atelier d'acteurs organisé le 6 avril dernier à Chatuzange-le-Goubet, résultats ensuite discutés en bureau de CLE le 10 mai 2016.

Le diagnostic consiste à **confronter les informations de l'état des lieux pour identifier les principaux enjeux de gestion** des ressources en eau et des milieux aquatiques qui devront être traités dans le cadre de la stratégie. Ces enjeux de gestion peuvent être de l'ordre de l'état des milieux, l'adéquation ressources et développement économique, la capacité à s'organiser pour résoudre (gouvernance, financement, information...), etc.

Le diagnostic est obtenu en analysant les **liens entre l'état des milieux, les pressions, les activités socioéconomiques** à l'origine de ces pressions, ainsi que leur intégration dans **l'aménagement du territoire, l'organisation des acteurs et les flux financiers** qui les relient. Ces connaissances sont issues à la fois d'analyses antérieures menées dans le cadre de l'état initial et du scénario tendanciel, et d'apports et retours d'acteurs sollicités notamment dans le cadre d'un atelier d'acteurs et de commissions territoriales.

Les étapes de construction du diagnostic du SAGE Molasse

La construction du diagnostic se fait en plusieurs étapes, associant les acteurs du territoire à plusieurs niveaux :

- Une présentation des enjeux issus de l'état initial et une hiérarchisation de ceux-ci dans le cadre d'un atelier d'acteurs le 6 avril dernier ;
- Une rediscussion et un affinement de ces enjeux par le bureau de la CLE le 10 mai
- Une réunion avec les porteurs des autres procédures de gestion de l'eau le 3 juin, afin d'assurer leur cohérence avec le SAGE
- 3 commissions territoriales les 7, 8 et 9 juin prochains, afin de confronter les enjeux identifiés pour le territoire global du SAGE aux spécificités de ses trois sous-territoires ;
- Un bilan des étapes de concertation et un examen du document de diagnostic finalisé par le bureau de la CLE le 6 juillet prochain ;
- La validation du diagnostic par la Commission locale de l'eau du SAGE le 15 septembre prochain.

Atelier concertation – 6 avril
Contribution des acteurs

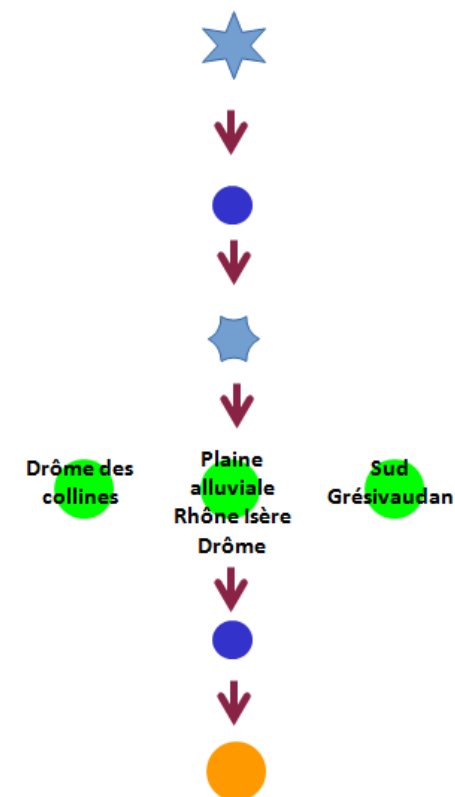
Bureau CLE – 10 mai
Synthèse des ateliers – diagnostic V2

Réunion EAU – 3 juin
Cohérence avec les procédures en cours

Commissions territoriales – 7,8 et 9 juin
Contribution des territoires

Bureau CLE – 6 juillet
Synthèse des ateliers – diagnostic finalisé

CLE – 15 septembre
Validation du diagnostic



La priorisation des enjeux

Le résultat de la priorisation des enjeux du SAGE Molasse miocène par les acteurs lors de l'atelier et par le bureau de la CLE après réexamen a donné les résultats suivants :

(en rouge, les enjeux identifiés comme étant les plus prioritaires, en blanc les moins prioritaires pour chaque thématique)

Thématiques	Enjeux thématiques
Quantité	<p>Maîtrise des forages domestiques Les forages domestiques sont présents en grand nombre sur le territoire du SAGE et posent des problèmes d'ordres qualitatifs et quantitatifs vis-à-vis de la nappe de la molasse. Une réglementation existe concernant les forages domestiques (obligation de déclaration en mairie, etc.), mais elle est très peu appliquée, de par un manque de moyens financiers et humains d'une part et une faible mobilisation politique autour de la question d'autre part.</p>
	<p>Identification des ressources disponibles sur la molasse et le potentiel de ressources alternatives Les transferts de prélèvements des eaux superficielles vers la molasse sur certains secteurs (Galaure, etc.) soulèvent l'enjeu de connaître les volumes prélevables maximaux dans la molasse sans impacter la durabilité de la ressource. afin de mieux définir les quantités disponibles pour les différents usages (AEP et agriculture notamment) et d'envisager d'éventuelles ressources alternatives (eaux du Rhône et de l'Isère par exemple). La mobilisation des ressources alternatives pose par ailleurs la question de l'impact de ces prélèvements dans un contexte de changement climatique (diminution de la ressource en eau disponible, assèchement des sols, etc.).</p>
	<p>Sécurisation de l'AEP Préserver la ressource en eau afin de faire face aux besoins actuels et futurs de l'AEP implique d'une part d'identifier et de préserver les ressources stratégiques (étude en cours), et d'autre part de préserver, voire reconquérir la qualité des eaux superficielles, notamment par la restauration physique.</p>
	<p>Définition du rôle de l'irrigation dans le projet de territoire L'irrigation connaît actuellement sur le territoire du SAGE des évolutions impliquant des substitutions de prélèvements, de création de forages et de stockage d'eau, qui viennent s'ajouter à la problématique de l'entretien et de la longévité des infrastructures actuelles (ex : canal de la Bourne). Des évolutions dans la gouvernance de l'eau agricole ont</p>
	<p>Economies d'eau pour tous les usages Des leviers d'économies d'eau pourraient être activés sur les différents usages actuels : - AEP : amélioration des rendements de réseau, sensibilisation, etc. - Usage domestique : ressources complémentaires (eaux pluviales...), doubles réseaux, etc. - Agriculture : amélioration des réseaux, réduction des prélèvements, évolution des pratiques, etc. Par ailleurs, les économies d'eau posent l'enjeu de la répartition des efforts notamment en période de sécheresse.</p>
Qualité	<p>Prise en compte de toutes les sources de pollutions Quel cadre global donner à la gestion et la réduction des pollutions ? (pollutions d'origines agricole, émergentes, naturelles, ou d'autres origines comme l'assainissement, les infrastructures routières, etc.) Quelle nécessité de créer un observatoire, d'avoir des données partagées, d'organiser le conseil, etc. Enjeu action : répartition des efforts entre les usagers L'ensemble d'actions à mener pour lutter contre les pollutions implique de répartir les efforts à réaliser de façon optimale et équitable entre les différents usagers (agriculture, habitants, industriels, activités et infrastructures touristiques et de loisirs, de transport, etc.)</p>
	<p>Pollutions "classiques" d'origine agricole Les pollutions connues de l'aquifère molasse (majoritairement liées aux nitrates, pesticides et herbicides) sont problématiques : augmentation des nitrates ces dernières années sur certains secteurs, malgré des efforts réalisés sur les apports (fractionnement, réduction), l'augmentation des surfaces en bio et les initiatives pour réduire l'impact des pesticides sur les alluvions de la Plaine de Valence. Ces pollutions doivent faire l'objet d'actions : comment diffuser et assurer les "bonnes pratiques" en prévoyant un cadre et des compensations économiques pour les usagers ?</p>
	<p>Pollutions liées aux substances émergentes Des pollutions nouvelles sont observées sur la molasse (nouvelles molécules utilisées en agriculture, résidus médicamenteux, nanoparticules, effet cocktail entre les molécules, etc.) : comment anticiper leurs impacts, les prévenir et assurer un suivi spécifique de ces pollutions ?</p>

Milieux	<p>Préservation, restauration et création de zones humides Il est admis que les zones humides et les cours d'eau participent à l'équilibre hydrologique et écosystémique général (et aux eaux souterraines dans le cadre de l'interface eaux superficielles/eaux souterraines) et que ces milieux nécessitent d'être préservés lorsqu'ils sont en bon état ou restaurés lorsqu'ils sont dégradés. Il est peut être également pertinent de ne pas se mettre de "barrière doctrinale" et réfléchir à la gestion fonctionnelle des zones humides à l'échelle d'un territoire en créant de nouvelles zones humides. Milieux stratégiques -> parti pris de préservation ou restauration systématique</p> <p>Enjeu action : Gestion du foncier en lien avec la préservation des zones humides Il est important de prendre en compte l'aspect foncier dans la préservation des zones humides ou des cours d'eau et de la vocation des sols concernés. Cela ne doit cependant pas être au détriment d'une activité économique.</p>
	<p>Meilleure caractérisation des déficits en eaux superficielles (naturels/artificiels, anciens/récents, etc.) Cette question a été soulevée au regard de certains projets de soutien d'étiage, il ne faut pas chercher à (re)mettre de l'eau dans une rivière qui s'infiltrerait naturellement vers la nappe. De la même façon, les mentions de pénuries d'eau peuvent remonter à plusieurs siècles en raison de prélèvements anciens -> quelle situation de référence prend-on ?</p>
	<p>Entretien et gestion des cours d'eau et zones humides sur les terrains privés Qui ? Comment ? Quels financements ?</p>
	<p>Sensibilisation et pédagogie sur les zones humides Ces milieux sont peu connus, souvent en propriétés privées -> l'altération d'une zone humide peut être due à une méconnaissance</p>

Thématiques	Enjeux transversaux
Connaissance	<p>Qualité Disposer d'un observatoire de la qualité ET de la quantité des aquifères (suivi des débits dans les zones d'émergence de la nappe -> instrumentation/ utilisation des puits et forages existants pour créer le réseau de suivi)</p>
	<p>Exhaustivité & homogénéisation des données sur les zones humides Disposer d'une meilleure connaissance des rôles et des fonctionnalités des zones humides : il est difficile de préserver quelque chose que l'on ne connaît pas et d'être pertinent sur une décision locale sans avoir de vision globale. Il est important de pouvoir s'appuyer des critères communs de définition et d'appréciation de l'état des zones humides. Ce qu'il ressort des échanges de la journée, c'est que l'aspect fonctionnalité apparaît le plus important. Il est donc nécessaires de définir le(s)rôle(s) joués par les zones humides. L'ensemble de ces données doivent être partagées et accessibles. Connaissance des volumes de stockage potentiels des zones humides</p>
	<p>Quantité Inventaire & cartographie des prélèvements de tous les usages y compris domestiques et industriels (compteurs AEP / maisons non raccordées au réseau / ...)</p>
	<p>Développer la connaissance des impacts économiques des modifications des usages de l'eau</p>
	<p>Partage et acceptation par tous les acteurs des diagnostics réalisés</p>
	<p>Qualité - Phytosanitaires Améliorer les connaissances des temps de transfert et de dégradation des molécules entrant dans la composition des produits phytosanitaires (encore de nombreuses molécules interdites en France présentes dans les cours d'eau et donc potentiellement pouvant se retrouver dans les nappes dans les décennies à venir)</p>
	<p>Qualité - Azote et nitrates Les études relatives à l'azote lessivé sont trop approximatives pour être étendues à l'échelle du SAGE (trop dépendantes des pratiques agricoles - y compris en bio). Globalement les pratiques agricoles se sont améliorées, les teneurs en nitrates ont diminué en certains endroits dans les eaux du territoire même si cette tendance n'est pas vérifiée sur tous les secteurs et selon les années -> secteurs prioritaires à définir pour actions</p>
	<p>Fonctionnement général Echelle des connaissances : globales à l'échelle du SAGE (mutualisation des connaissances), plus fines pour le suivi et l'évaluation des actions</p>

Gouvernance et financements	Cohérence des démarches menées à différentes échelles
	Le territoire du SAGE pose un enjeu d'articulation et de transversalité avec d'autres procédures Par exemple, les cours d'eau et les zones humides sont également pris en compte par ailleurs et de manière plus large que la connexion avec les aquifères (Contrats de milieu, documents d'orientation ou d'urbanisme, ...). Comment assurer des objectifs cohérents pour l'ensemble des thématiques sur le territoire ? Par qui ?
	Portage du SAGE dans la durée
	Quel portage à l'échelle interdépartementale ? Enjeu de la pérennisation de la politique du SAGE et de ses moyens d'accompagnement pour une vision à l'échelle du SAGE (ex : portage d'un observatoire SAGE).
	Gestion à long terme pour réduire les dépenses
	Dans certains cas, protéger la ressource ou les milieux à l'amont des problèmes peut s'avérer une stratégie d'économies financières. Par exemple, en protégeant des zones humides, on évite les dépenses en profitant des services qu'elles rendent.
	Projet agricole de territoire
	Adapter les systèmes agricoles afin de tout produire, tout consommer sur place
Gouvernance de l'eau agricole	
La gouvernance de l'eau agricole pose des enjeux autour des organismes de gestion collective Optimisation et nouveaux accès aux réseaux collectifs. Enjeu des nouveaux abonnés : quel partage des volumes disponibles entre les membres actuels, ainsi que les nouveau arrivants ? Implique-t-il une augmentation de la ressource à allouer ? Comment optimiser les structures OUGC et définir des mécanismes de partages entre usagers ?	
Organisation des compétences eau sur le territoire du SAGE	
La loi NOTRe implique d'anticiper les nouvelles organisations des compétences des collectivités : définir le rôle de chacun, impliquer les maîtres d'ouvrage, coordination des EPCI à des échelles de cohérence hydrographique ou hydrogéologique, etc.	
Financement de la préservation de la ressource : qui ?	
La diminution des moyens de l'Etat et des collectivités pose la question de la pérennité des ressources et des subventions permettant de concrétiser les actions de préservation de la ressource en eau. Comment pérenniser les ressources actuelles et mobiliser des ressources financières supplémentaires pour protéger la ressource en eau ?	
Diversité des financements de l'eau	
Il a été soulevé que l'augmentation du prix de l'eau (qui pourrait permettre de financer des actions de préservation de la ressource) pourrait induire un risque d'augmentation des ouvrages domestiques : cet exemple montre que le prix de l'eau ne doit pas être le seul mécanisme permettant de financer la gestion de l'eau. De plus, le prix de l'eau ne concerne qu'une partie des usagers (réseaux AEP et agricoles collectifs). Quelles règles de partage de l'effort au regard des outils en place (prenant en compte la durabilité économique des usagers) et des nouveaux instruments de financement ?	
Information et communication	Faire davantage connaître les thématiques EAU sur le territoire du SAGE
	La thématique eau est globalement peu médiatisée, et le SAGE Molasse est une démarche encore peu connue. La thématique et la démarche en œuvre doivent faire l'objet d'une appropriation plus importante de la part des acteurs, et surtout du grand public, car elle est la première étape de la sensibilisation et la responsabilisation des personnes vis-à-vis de enjeux traités par le SAGE.
	Enjeu action : mettre en place des moyens de communication et de diffusion des informations
	Contenu positif des messages
	Les messages actuellement communiqués dans le cadre de la gestion de l'eau sont souvent axés sur les constats de problèmes, et rarement sur les solutions qu'on pourrait y apporter (par exemple comment changer de pratiques, de comportements, etc.)
Moyens alloués à l'information et communication	
Il y a actuellement peu de moyens consacrés à ces aspects	
Cohérence des messages	
L'information sur l'eau relève actuellement d'une multiplicité de sources, qu'il conviendrait de mettre en cohérence et de simplifier	

Suite à cette priorisation globale réalisée par les participants de l'atelier d'acteurs en avril 2016 et au réexamen du bureau de la CLE en mai, les participants des commissions territoriales sont invités à **interroger ces enjeux au regard du contexte spécifique de leur territoire et à faire part de leurs réflexions lors des réunions** des 7 (Saint-Donat-sur-l'Herbasse), 8 (Saint-Marcellin) et 9 (Alixan) juin 2016.

Contact :



David Arnaud

Chargé de mission SAGE

Département de la Drôme, Service gestion de l'eau

26, avenue du Président Herriot

26026 VALENCE CEDEX9

04 81 66 88 67

daarnaud@ladrome.fr

Prestataires :



Claire
LELONG